

VILLE

le Cheylard
ARDECHE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du

14 février 2011

**DEBAT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

SEANCE du 14 février 2011

Date de la convocation : 7 février 2011

Nombre de conseillers en exercice : 27

Etaient présents : Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Roger PERRIN, Mme Nathalie MASSON, M. Bernard MOISSON, Mme Pierrette CHANEAC, M. Daniel BERTHIER, Mme Marie-Christine ROURE, M. Jeannot MONTREVEL, M. Pierre CROS, M. Robert COURTIAL, Mme Geneviève MARION, M. Denis SERRE, M. Gérard CUMIN, M. Olivier FERRAND, Mme Sophie FONTANEL, Mme Nathalie CHAREYRE, M. Damien GILLES, M. Francis CARLE, M. Jacky BARBISAN, Mlle Marie-Nathalie DONNADIEU, Mme Corine LAFFONT.

Procuration :

Mme Josette MANEVAL à Mme Marie-Christine ROURE

Mme Geneviève LAROCHE à Mme Monique PINET

Mme Marie-Christine GOYON à M. le Maire

Mme Karine ARNAUD à M. Bernard MOISSON.

Absent excusé :

M. Philippe AUNAVE.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M. Robert COURTIAL.

Assistaient également à la séance :

- M. André BEAL, Trésorier
- M. Jean-Claude BONNET, DGS
- M. Christophe CHAMBON, responsable des services techniques
- M. Jean-Guy GANSOINAT, Radio des Boutières

SOMMAIRE

I – <u>Débat d’orientation budgétaire 2011</u>	4
• résultats 2010	5
• graphiques	5
II – <u>Questions diverses</u>	8
• Château de <i>La Chèze</i> : Avenant n°1 au marché SAROUL / PERRIN (lot maçonnerie – gros œuvre)	8
• Traverse d’agglomération RD 578 / désignation du S.D.E.A. en qualité de <i>Maître d’Ouvrage mandataire</i>	8
• Chemin de <i>Riou Barges</i> / demande de subvention suite à intempéries	9
• Chemin de <i>Costerue</i> / régularisation (cadastre)	9
• Demande de subvention exceptionnelle /Moto-club (Championnat de France d’Enduro – catégorie <i>Elite</i>)	10
• Tour de garde des urnes / Cantonales 20 & 27 Mars 2011	11
III – <u>Communications</u>	11

I – Débat d’Orientation Budgétaire 2011

Après avoir procédé à la désignation d’un secrétaire de séance, **Monsieur le Maire** invite les membres du Conseil Municipal à engager le Débat d’Orientation Budgétaire 2011 en ce 14 février, jour de la *Saint Valentin*.

Préalablement à la présentation des tableaux et graphiques et du *débat*, **Monsieur le Maire** expose les grandes lignes des orientations budgétaires 2011.

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget doit être précédé de la tenue d’un *débat d’orientation budgétaire* dans les Communes de 3 500 h et plus et que la tenue de ce débat a vocation à éclairer le vote des élus, et doit intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget par la collectivité.

[Le DOB n’emporte aucune décision au stade de la procédure d’adoption du budget primitif. Le débat d’orientation budgétaire doit néanmoins faire l’objet d’une délibération distincte de celle du budget et être retracé dans le compte-rendu de la séance au cours de laquelle est adopté le budget].

Introduction par Monsieur le Maire

« Dans un contexte mouvant, tant national qu’international (nouvelles règles fiscales, immobilières, etc...), les finances et les perspectives budgétaires de la Commune du Cheylard sont bonnes :

- augmentation maîtrisée du fonctionnement,*
- une bonne capacité d’autofinancement (CAF) / remboursement possible: 246 € / hab contre 97 € / hab (strate 2 000 / 3 500 hab) et 80 € (strate 3 500 / 5 000 hab),*
- une épargne nette qui permet de poursuivre les investissements,*
- un budget d’investissement possible à des hauteurs importantes, jamais atteintes,*
- des taux d’imposition (sans augmentation depuis 2008) proches de la moyenne nationale,*

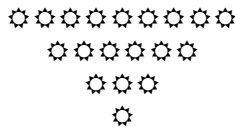
- des produits inférieurs pour la Taxe d'Habitation au niveau national, se rapprochant des moyennes pour la Taxe Foncière (sans augmentation depuis 19 ans avec 2 baisses : moins 10 % en 2003, moins 6 % en 2007),
- un endettement en baisse et largement en-dessous de la moyenne nationale (361 € contre 687 €),
- sur 5 ans : 8,578 Millions d'€ ont été investis sur la commune.

Une bonne gestion financière et budgétaire donc, avec une bonne fiscalité "à minima" [seules les bases ont augmenté (décision des services d'Etat)] et une bonne capacité d'autofinancement complétée, si besoin, d'un emprunt (pour assurer les investissements futurs prévus) c'est la suite d'une excellente gestion antérieure.

ANTICIPATION + GESTION + PROSPECTIVE des besoins permettent une sérénité budgétaire et financière de la commune.

Le centre-bourg, chef-lieu du canton, poursuit son destin .

Je vous remercie ».



Monsieur le Maire invite ensuite **Monsieur André BEAL**, trésorier, à présenter à l'assistance les tableaux préparés en sa qualité de *receveur-comptable* de la collectivité.

☞ **Voir documents en annexe**

A l'issue des commentaires apportés par **Monsieur André BEAL, Monsieur le Maire** invite **Madame Nathalie MASSON**, Adjointe aux finances, à exposer la *prospective 2011* à l'assemblée.

☞ **Voir tableau en annexe**

- avec des *dépenses réelles d'investissement* estimées à 2 354 500 € (2 028 574 € de dépenses réelles réalisées en 2010, 1 652 136 € en 2009 et 997 759 € 2008), la prospective 2011 laisse apparaître une *capacité de financement* de 715 286 €, ramenée à 531 269 € *d'épargne nette*, après prise en compte du remboursement de la dette,

- avec des *dépenses réelles de fonctionnement*, estimées à 2 598 714 € et un produit des contributions directes prévu à 1 160 000 € (bases non encore communiquées par les *services fiscaux*), le budget 2011, ainsi projeté, serait équilibré par un emprunt de 1 000 000 € [prendre en compte également une recette de 500 000 €, au titre de la vente du patrimoine de "Domocentre" - voir P.V. de la séance précédente],

- le *résultat de clôture de l'exercice* s'élèverait à environ 900 000 €.

Monsieur le Maire note une excellente maîtrise de la dette et souligne qu'il s'agira du "*plus gros investissement jamais inscrit au budget de la Commune*".

Il rappelle, en outre, que l'exercice 2010 a connu un taux de réalisation très élevé des investissements et il salue l'implication des services techniques et des Adjointes délégués.

Il ajoute que les recettes étant minorées, comme habituellement, il "*demeure confiant dans l'avenir. Le budget primitif sera voté en avril prochain*".

Question de Madame Corine LAFFONT

Des précisions lui sont apportées, quant aux *bases* et aux *produits* des impôts (figurant sur les tableaux exposés par le Trésorier).

Monsieur le Maire précise que ces informations figureront dans le procès-verbal de la séance de ce jour et ajoute que, « *contrairement à certaines idées reçues, les Cheylarois ne paient pas plus d'impôts au Cheylard qu'ailleurs* », en comparant la fiscalité locale par rapport aux données correspondant à la strate.

Question de Monsieur Jacky BARBISAN

« Comment expliquer l'augmentation des charges de personnel (1 122 543 € en 2010 et 1 028 552 € en 2009) ? »

Madame Nathalie MASSON observe que d'importants changements sont intervenus au cours de l'exercice 2010 au sein du personnel communal : des départs en retraite, de nouveaux recrutements qui, dans certains cas, ont connu quelques mois en doublon et un renfort de l'effectif à l'accueil du secrétariat et aux écoles, ainsi que les évolutions statutaires et réglementaires de carrière.

Monsieur le Maire confirme que ce renforcement, pour les conditions de travail et l'accueil, était prévu depuis quelque temps.

Monsieur le Maire remercie vivement le personnel communal et les Elus pour leur forte implication dans la gestion des différents services : « *C'est agréable. Ce soir, il y a peu de débat, et peu de questions également ; c'est une gestion qui a su tenir compte de l'anticipation financière. Ce qui me permet de corriger quelques chiffres erronés, parus dans le dernier bulletin municipal, et figurant à la rubrique réservée à l'opposition, laquelle a cru bon de citer des chiffres concernant les coûts des opérations "Aric", "Prés de l'Eyrieux", ainsi que la réflexion engagée pour un équipement hôtelier, chiffres qui s'avèrent totalement faux.*

Concernant "Aric", alors que l'opposition fait état d'un montant de 7 000 000 €, il s'avère qu'il est de 2 976 173.96 € HT.

Concernant les "Prés de l'Eyrieux", alors que l'opposition fait état d'un montant de 3 500 000 €, il s'avère qu'il est de 2 762 723.66 € HT.

Enfin, concernant l'Hôtel Restaurant, il ne s'agit, à ce jour, que d'une simple réflexion ».

Monsieur le Maire : « *Voici la réalité des chiffres, confirmés par le Trésorier* ».

[Le compte administratif 2010 sera adopté lors de la séance de vote du Budget Primitif 2010. L'affectation du résultat sera alors validée lors de l'approbation du C.A.].

II – Questions diverses

- **Château de La Chèze :**
Avenant n°1 au marché / lot maçonnerie – gros oeuvre

Monsieur Bernard MOISSON rappelle que, dans le cadre des travaux confiés à l'Entreprise SAROUL / PERRIN au titre du *lot 1 Gros oeuvre*, le Cabinet de Maîtrise d'œuvre *Laurent BECHETOILLE* propose l'établissement d'un avenant N°1 s'élevant à la somme de **15 530 € HT**.

Ce qui porte le nouveau montant du marché à **83 036,60 € HT** soit **99 311,77 € TTC**.

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation de ces travaux supplémentaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

CONFIRME son accord.

Monsieur le Maire précise que « *les Cheylarois sont très satisfaits des travaux réalisés sur le site ainsi que sur les abords par les services techniques de la Commune. Le Château est mis en valeur et le responsable des services techniques y a consacré beaucoup de son énergie et de sa passion* ».

- **Traverse d'agglomération RD 578 :**
désignation du S.D.E.A. en qualité de Maître d'Ouvrage mandataire

Monsieur Bernard MOISSON rappelle les termes de la délibération dont le projet était joint à la convocation du Conseil Municipal.

☞ **Voir en pièce jointe**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

CONFIRME son accord, selon les termes figurant au projet qui vient de lui être soumis.

- **Chemin de Riou Barges :**
demande de subvention suite à intempéries

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal la possibilité de bénéficier d'une aide exceptionnelle du *Ministère de l'Intérieur* pour la remise en état du *Chemin de Riou Barges*, suite aux intempéries du 6 au 8 septembre 2010.

Une délibération sollicitant le bénéfice de la subvention exceptionnelle et approuvant le *plan de financement* est nécessaire à l'instruction du dossier.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

SOLLICITE une aide exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur pour la remise en état du Chemin de Riou Barges, dont la dépense s'élève à **45 000 € TTC** soit **37 625 € HT**.

APPROUVE le plan de financement joint au dossier.

- **Chemin de Costerue / régularisation (cadastre)**

[Cf. délibération du Conseil Municipal du 18.12.2000 par laquelle il avait été décidé de faire l'acquisition de l'assiette du chemin dit de "Costerue", en vue de son intégration dans la voirie communale. Dans la partie basse, il s'agissait simplement d'une régularisation d'emprise ; dans la partie haute, la totalité de l'emprise restait à acquérir].

Une erreur de section a été malencontreusement reportée dans l'extrait de délibération : il s'agit de la section **AM** (et non **AH**). Il convient donc de régulariser.

Suite aux accords intervenus à l'époque, les cessions gratuites sont les suivantes :

Propriétaire	Parcelle	Superficie
Mme BERTRAND Robert	AM 188 p	23 m2
Copropriété SANIAL	AM 187 p	170 m2
Copropriété Rives de la Dorne	AM 177 p	11 m2
M. CHALENCON Yves	AM 62 p, 109 p, 181 p	1 016 m2
Succession BESSON ép DUPIN Louis	AM 63 p	202 m2

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL.

- **Demande de subvention exceptionnelle /"Moto-club"**
(Championnat de France d'Enduro - catégorie *Elite*)

Monsieur Roger PERRIN expose qu'un membre du *Moto Club du Cheylard* été récemment promu dans la catégorie "*Elite*" pour l'exercice 2011, après avoir décroché le titre de "*Vice-champion de France*" dans sa catégorie en 2010.

Il s'agit du jeune *Charly SAROUL*.

Il va donc concourir cette année avec de nombreux professionnels de la discipline. Les engagements financiers vont être élevés, les sports mécaniques étant particulièrement coûteux.

Le budget prévisionnel 2011, concernant le projet de *Charly SAROUL*, s'élève à 17 550 €.

Compte tenu du haut niveau dans lequel évolue le membre du moto club,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

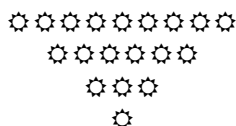
DECIDE de réserver une suite favorable à cette demande,

FIXE à 1 700 € l'aide exceptionnelle (soit 10 % de la dépense prévisionnelle) qui sera versée au "*Moto Club de la Vallée de l'Eyrieux*".

[Le Moto Club s'engage, par ailleurs, à reproduire et à mentionner le logo / la participation de la Commune sur les divers documents, affiches et autres documents qui seront diffusés dans le cadre de cette compétition].

- **Tour de garde des urnes / Cantonales 20 & 27 Mars 2011**

Les membres du Conseil Municipal sont invités à établir la *tour de garde des urnes* pour les prochaines élections cantonales.



III – Communications

- **Avis d'appel public à la concurrence**

Objet du marché : *travaux d'aménagement d'un ancien site de baignade sur l'Eyrieux.*

Caractéristiques principales : la réhabilitation du site de "Chambaud" doit permettre de créer un plan d'eau sécurisé pour les usagers en période estivale, d'assurer une exploitation fonctionnelle de l'ouvrage, sécurisée et adaptée, l'acheminement sur le seuil pour les randonneurs en toute saison.

Les travaux sont divisés en deux lots :

- Lot 1 : *terrassment et génie civil*
- Lot 2 : *curage.*

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 1^{er} mars 2011.

- **Label internet**

Monsieur le Maire souligne que la Commune du Cheylard vient d'obtenir 3 @, suite aux dernières réalisations concernant les nouvelles méthodes de communications (*visioconférence*, notamment), sur les sites de *La Chapelle* et de *L'Arche Des Métiers*.

- **La Poste**

Monsieur le Maire déclare qu'il a reçu récemment *les Postiers*. Il déclare les soutenir totalement dans leur démarche et fait référence à des courriers de la CCPC restés sans réponse.

« Je suis catastrophé. Je suis soucieux du maintien des Services Publics. Le combat des Postiers est intéressant car il est saint, loyal et républicain. Nous pouvons constater qu'il y a peu - ou pas - de communication et que le lien social se démembre ».

Fin de séance à 20 h 00.

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard
Conseiller Général

Pièces Jointes :

- ♦ documents / D.O.B.
- ♦ projet délibération / maîtrise d'ouvrage mandataire (SDEA) pour la traverse d'agglomération (RD 578).



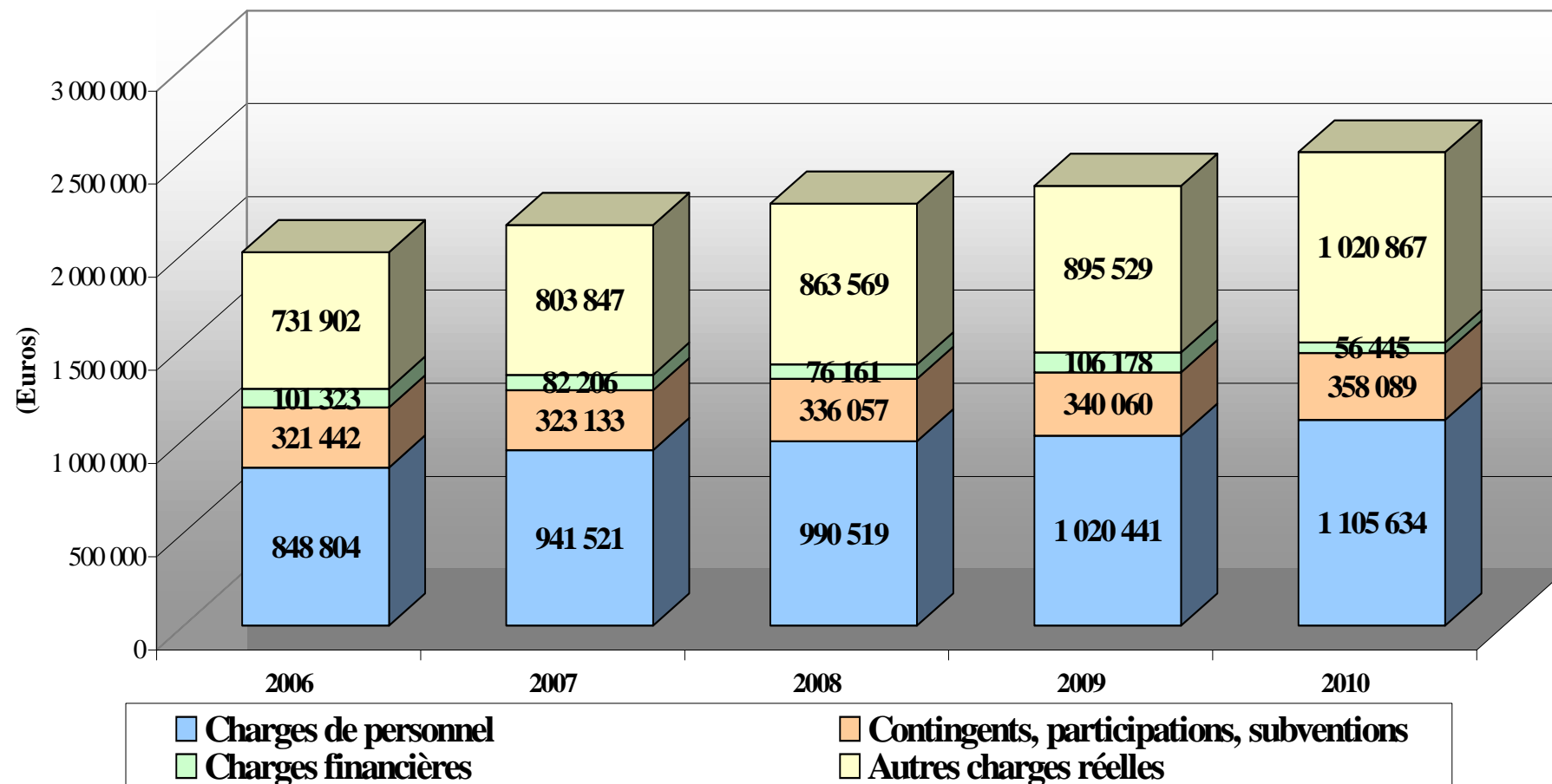
COMMUNE DE LE CHEYLARD

DEBAT D' ORIENTATION BUDGETAIRE 2011



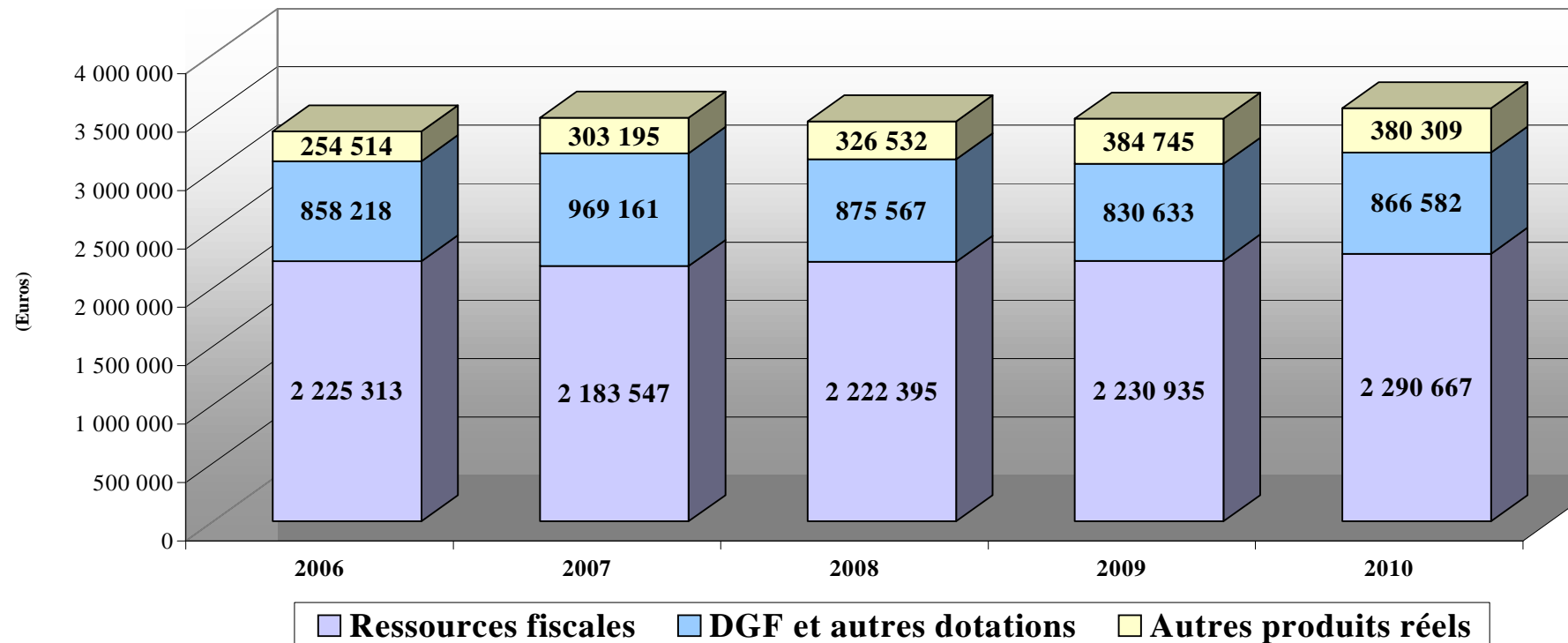
EVOLUTION ET STRUCTURE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Évolution des charges réelles (montant)



- > AUGMENTATION DES CHARGES COURANTES
- > STABILITE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
- > BAISSSE DES CHARGES FINANCIERES
- > AUGMENTATION DES CHARGES DE PERSONNEL

EVOLUTION ET STRUCTURE DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT



- > AUGMENTATION DES RESSOURCES FISCALES
- > AUGMENTATION DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- > STABILITE DES AUTRES PRODUITS

ANALYSE DES TAUX D 'IMPOSITION

> SUITE AU CHANGEMENT DE STRATE DE POPULATION
 COMMUNE DE LE CHEYLARD = 3 484 HABITANTS
 COMPARAISON EN REF A DEUX STRATES
 STRATE DE 2000 à 3500 Habitants
 STRATE DE 3500 à 5000 Habitants

	ANNEE										STRATE 3500 à 5000 hbts	STRATE 2000 à 3500 hbts
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	MOY NAT 2009	MOY NAT 2009
TH	12,79	13,04	13,04	13,04	13,04	13,44	13,04	13,37	13,37	13,37	13,30	12,35
TFB	22,21	22,21	19,99	19,99	19,99	19,99	18,80	18,80	18,80	18,80	18,88	17,53
TFNB	80,69	80,69	80,69	80,69	80,69	83,11	80,65	80,65	80,65	80,65	51,58	51,02

- PAS D 'AUGMENTATION DES TAUX DEPUIS 2008
- DES TAUX PROCHES DE LA MOYENNE NATIONALE SAUF TFNB

COMPARAISON FISCALE

EVOLUTION DES PRODUITS EN EUROS PAR HAB

PDT S (€/ha)	ANNEE							3484 HAB	STRATE 3500 à 5000 habitants	STRATE 2000 à 3500 habitants	
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	MOY NAT 2009	MOY NAT 2009
TH	86	93	95	100	109	110	116	125	127	147	129
TFB	167	155	160	163	175	168	173	187	201	181	162
TFNB	2	2	2	2	2	2	2	2	2	11	15

Les produits communaux par habitants sont:

pour la TH < national

pour la TFB > national

pour la TFNB < national

EVOLUTION DES BASES DES IMPOTS TH TF TFNB

EVOLUTION DES BASES	2005	2006	2007	2008	2009	2010
TH	2 791 748	2 952 887	3 068 510	3 152 451	3 253 276	3 327 904
TFB	2 966 401	3 175 996	3 253 865	3 343 154	3 465 151	3 741 909
TFNB	11 214	9 207	10 068	10 881	11 189	11 180

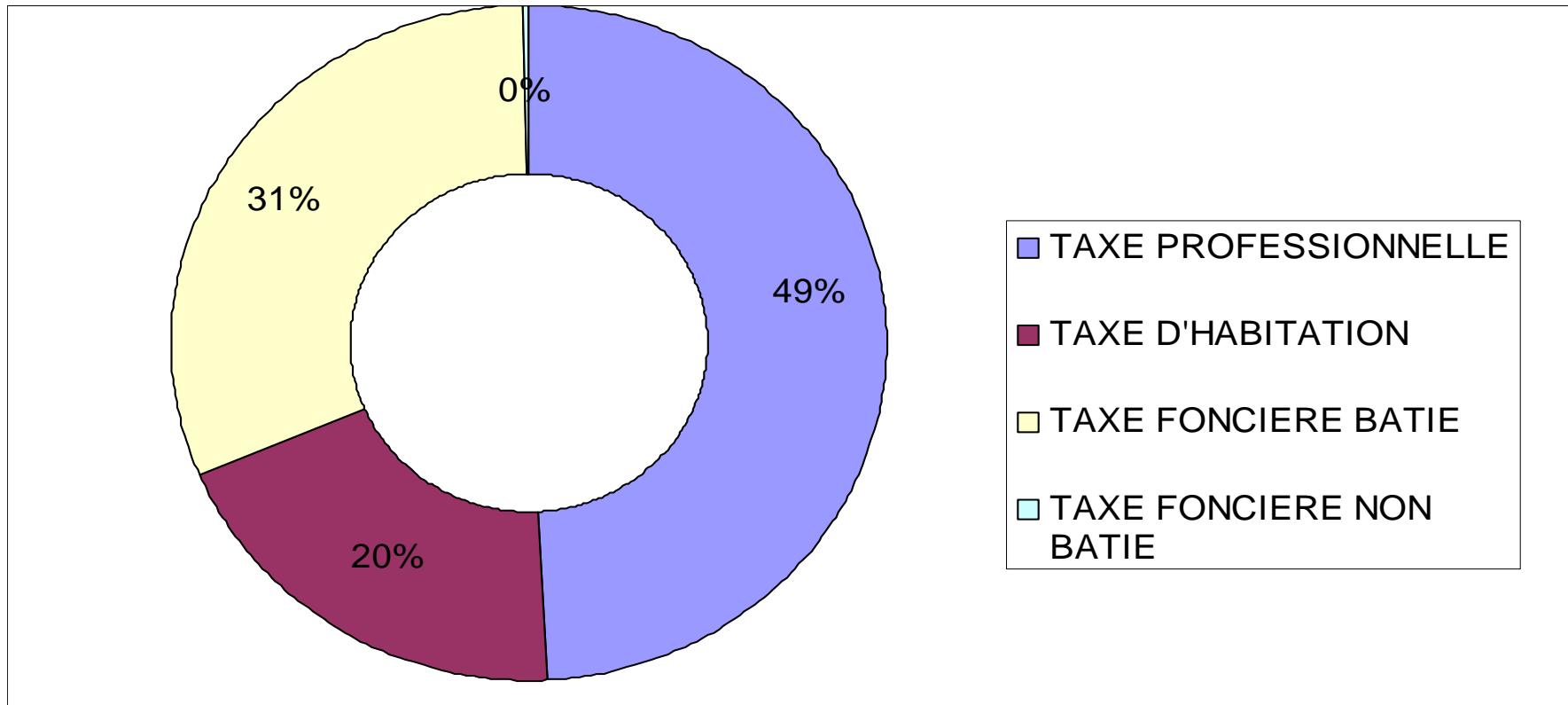
DE 2005 A 2010 LES BASES ONT AUGMENTE DE :

+ 19,21 % POUR LA TH

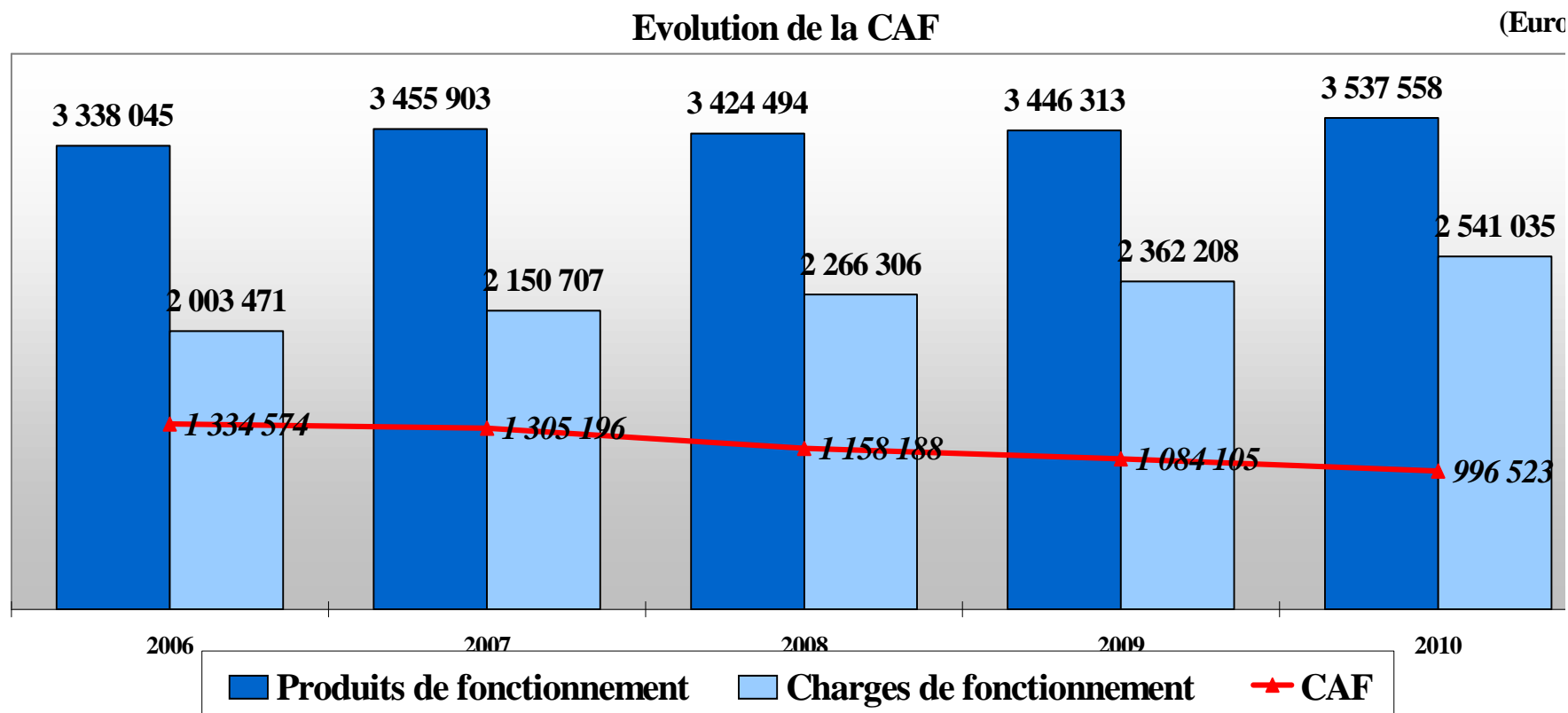
+ 26,14 % POUR LA TFB

- 0,30 % POUR LA TFNB

REPARTITION DES PRODUITS DES IMPOTS



EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE RAPPEL CAF 2004 = 939 065 euros



**LE GRAPHIQUE PRECEDENT INDIQUE UNE
DIMUNITION DE LA CAPACITE
D 'AUTOFINANCEMENT
SUR LA PERIODE**

2006 / 2007 / 2008 / 2009/2010

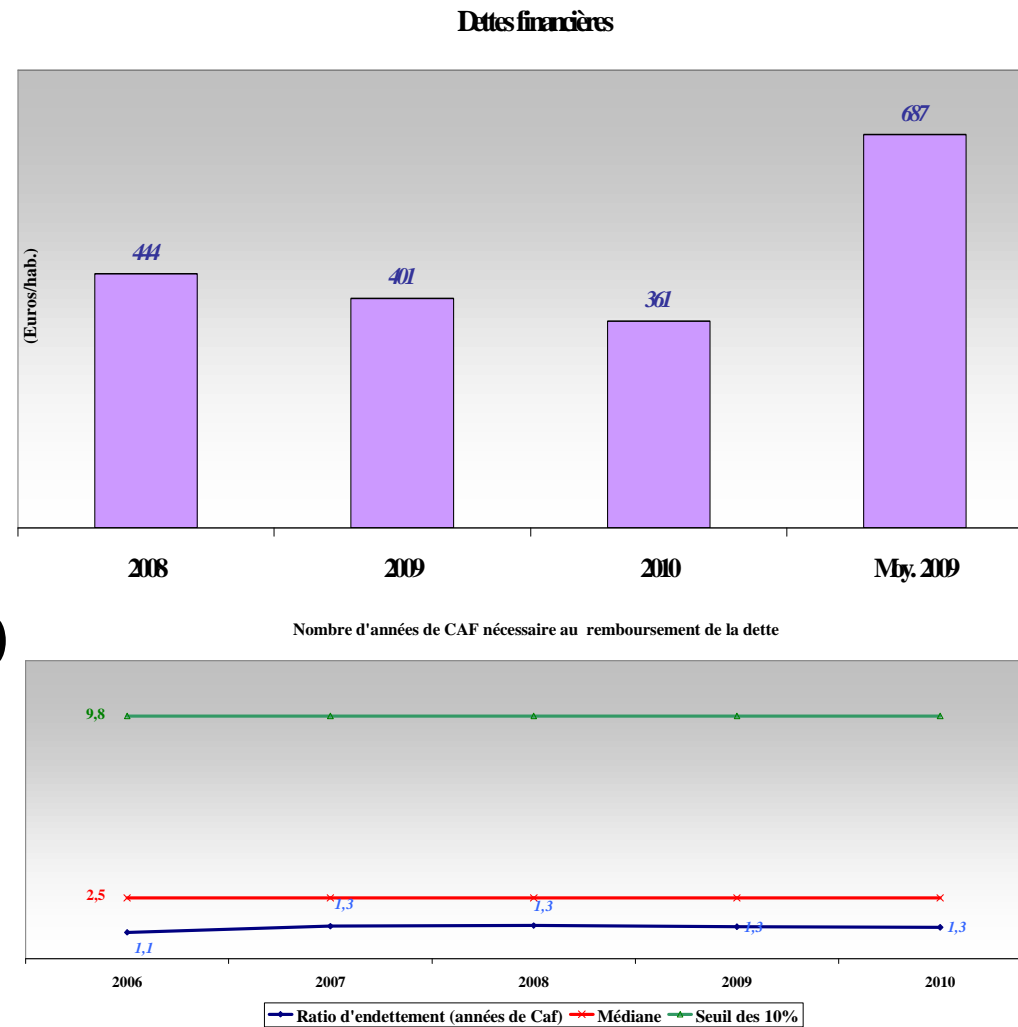
**QUI MALGRE LA BAISSSE RESTE A UN BON
NIVEAU A 996 523**

**La caf nette de remboursement des dettes bancaires
s 'élève à 857 305 Euros**

**soit par habitants 246 euros en 2010 à comparer de la
moyenne nationale 2009 = 97 euros strate 2000/3500
= 80 euros strate 3500/5000**

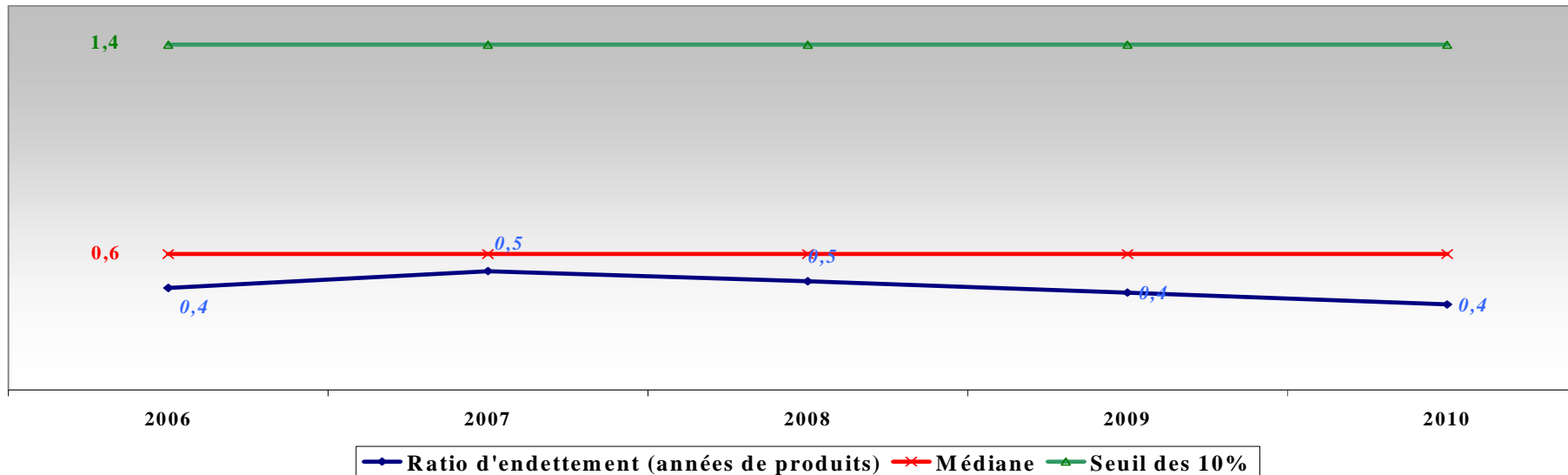
ENDETTEMENT

- 361 euros:endettement par habitant, en baisse
- 687 €/hab moyenne nationale REF 2009
- Le nombre d 'année de caf pour rembourser le capital de la dette = 1,30
- moyenne régionale 3.59 ref 2009



1) Ce ratio doit être inférieur à 1

Nombre d'années de produits nécessaire au remboursement de la dette



2) Ratio en %

annuité de la dette /recettes réelles de fonctionnement = 5 , 66 %

La moyenne est de 17, 50 %

La commune a une capacité d'emprunt

EXTINCTION NATURELLE DE LA DETTE



Date d'édition 04/02/2011

Extinction naturelle de la dette de la collectivité

LE CHEYLARD
Année de départ 2010

Données exprimées en Euros



Exercice	Capital restant dû (1)
2011	1 257 293,67
2012	1 128 276,85

(1) Au premier janvier de l'exercice avant toute échéance

L 'INVESTISSEMENT DE LA
COMMUNE SUR 5 ANS EST
DE

8 578 179 EUROS

COMMUNE LE CHEYLARD DOB 2011

LIBELLES		RETROSPECTIVE			PROSPECTIVE
		2008	2009	2010	2011
60	ACHATS DE MARCHANDISES	395 885	401 859	430 808	472 500
61	SERVICES EXTERIEURS	182 352	230 836	293 919	286 000
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	161 260	126 788	143 352	155 500
63	IMPOTS ET TAXES	17 934	22 786	26 642	31 000
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	757 431	782 269	894 720	945 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 029 834	1 028 552	1 122 543	1 146 000
65	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	440 783	453 249	484 238	504 714
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		72		3 000
A	DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	2 228 048	2 264 142	2 501 501	2 598 714
13	ATTENUATION DE CHARGES	39 314	8 113	16 907	4 000
70	PRODUITS DE SERVICES	99 290	121 246	136 360	109 000
72	TRAVAUX EN REGIE				0
73	Taxes d'habitation	424 639	435 879	1 158 393	1 160 000
73	Taxes Foncières Baties	626 792	651 448		
73	Taxes Foncières Non Baties	8 791	9 024		
	Total Contributions Directes	1 060 222	1 096 351	1 158 393	1 160 000
73	AUTRES IMPOTS ET TAXES	10 224	10 135	10 325	10 000
73	Attribution de Compensation	1 151 949	1 124 449	1 121 949	1 120 000
73	IMPOTS ET TAXES	2 222 395	2 230 935	2 290 667	2 290 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	875 568	830 633	866 581	811 000
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	100 555	112 437	102 928	100 000
76	PRODUITS FINANCIERS	64	65	33 565	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	105 824	161 097	16 535	0
B	RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	3 443 010	3 464 527	3 463 544	3 314 000
C	CAPACITE DE FINANCEMENT (A-B)	1 214 962	1 200 384	962 043	715 286
66	Remboursement Intérêts	76 162	106 178	56 445	55 000
16	Remboursement Capital	163 435	150 603	139 218	129 017
F	EPARGNE NETTE (C-66-16)	975 365	943 603	766 380	531 269
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 955	59 807	237 668	48 500
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	430 901	375 313	852 749	485 000
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	531 903	1 217 016	938 157	1 821 000
G	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	997 759	1 652 136	2 028 574	2 354 500
10	DOTATIONS	189 005	414 626	231 611	156 000
13	SUBVENTIONS	112 075	127 422	255 154	66 383
16	EMPRUNT				1 000 000
21	CESSIONS IMMOBILISATIONS CORPORELLES				500 000
23	CESSIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	304			
27	AUTRES IMMOBILISATION FINANCIERES	5 835	4 145	1 966	
H	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	307 219	546 193	488 732	1 722 383
I	BESOIN DE FINANCEMENT (G-H)	690 540	1 105 943	1 539 842	632 117
J	BESOIN REEL DE FINANCEMENT (F-I)	284 825	-162 340	-773 462	-100 848
K	RESULTAT CUMUL ANTERIEUR	1 653 594	1 938 419	1 776 079	1 002 616
L	RESULTAT CUMULE DE CLOTURE K +/-J	1 938 419	1 776 079	1 002 616	901 768
	RESULTAT BUDGET ANNEXE				
	TOTAL	1 938 419	1 776 079	1 002 616	901 768

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU CHEYLARD DU**

PROPOSITION DE DELIBERATION

**AMENAGEMENT URBAIN DE LA TRAVERSE D'AGGLOMERATION SUR LE
RD 578 DE LA PLACE DE SERRE A L'AVENUE DE LA LIBERATION**

INTERVENTION D'UN MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATAIRE

Monsieur le Maire rappelle, que dans le cadre de la poursuite de la rénovation de la traversée d'agglomération en direction de la vallée de la DORNE, il a été décidé de procéder à l'aménagement par phases successives de l'avenue de Chabannes à l'avenue de la Libération.

La première phase relative à l'aménagement de l'avenue de Chabannes est achevée, et il convient de poursuivre l'opération qui a reçu l'approbation, pour son financement, du Conseil Général en décembre 2010.

Le programme détaillé de la présente opération a été établi, à la demande de la commune et du Conseil Général, par le cabinet QUADRIC en novembre 2007 et l'estimation de mars 2008 est en cours de réactualisation.

L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à ce jour à environ 3 330 000 €. H.T. , pour lequel le Département s'est engagé à apporter un financement à 50%.

La Communauté de communes, pour sa part, apportera sa contribution pour la réalisation et la prise en charge financière de la réfection des réseaux relevant de sa compétence.

Une collaboration sera également mise en place avec les opérateurs SDE07, ADN, réseau de chaleur et France TELECOM pour les parties relatives à leurs réseaux.

Le programme comprend :

- l'aménagement de la place du SERRE avec les démolitions des bâtiments acquis, la reconstruction d'un mur au-dessus de la DORNE, la réfection des réseaux, la création de places de stationnements et la réfection de la chaussée et des trottoirs,
- l'aménagement de l'avenue de Jargonac avec la réfection des réseaux y compris le réseau de chaleur, la création de places de stationnements et la réfection de la chaussée et des trottoirs,
- la création d'un rond point de 10m de rayon pour mieux traiter la circulation à l'intersection de l'avenue de Jargonac et de l'avenue de la Libération,
- l'aménagement de l'avenue de la Libération avec la réfection des réseaux y compris le dévoiement du fossé de récupération des eaux pluviales, la création de places de stationnements et la réfection de la chaussée et des trottoirs.

Des conventions à intervenir permettront d'organiser avec le Département et la Communauté de communes la délégation de la maîtrise d'ouvrage et les relations financières.

Le calendrier de réalisation devrait s'étaler sur 2011 à 2014.

En complément des subventions départementales et intercommunales mobilisables pour l'aménagement de cette traverse d'agglomération, le financement de l'opération devrait être assuré par emprunt et fonds propres.

Monsieur le Maire observe que, pour mener à bien le présent projet, il apparaît utile au regard des moyens humains et techniques, dont dispose la commune, de faire appel à un maître d'ouvrage mandataire, conformément aux dispositions du titre premier de la loi n° 85.704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique (Loi MOP).

A cet égard, **Monsieur le Maire** explique que la commune du CHEYLARD, notamment en sa qualité de membre du Syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche (S.D.E.A.), peut demander à celui-ci d'assurer cette mission de mandataire, au terme du marché de mandat exclu du champ d'application du code des Marchés Publics, en application des dispositions de son article 3 - 1°.

Après avoir précisé que le S.D.E.A., pour son intervention, devrait solliciter une rémunération au taux de 3,50 % du montant de l'opération, **Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal de se prononcer, ce jour, sur le seul principe d'une telle intervention du S.D.E.A. pour cette opération.

Après en avoir délibéré et statué, **le Conseil Municipal :**

- **DONNE** son accord de principe pour la réalisation par le S.D.E.A., au nom et pour le compte de la Commune du CHEYLARD, de la traverse d'agglomération sur la RD 578, par voie de mandat,
- **CHARGE** son Maire d'engager toutes démarches et contrats utiles afin de finaliser le programme, l'enveloppe financière et le mode de financement de cette opération en vue de sa mise en œuvre.

Le Maire,